

DECISION

La directrice générale de l'Agence nationale de l'habitat,

Vu le code de la construction et de l'habitation et notamment son article R. 321-7,

Vu le décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics,

Vu la décision du 31 août 2012 portant modification de l'organisation de l'Agence nationale de l'habitat à compter du 1^{er} septembre 2012,

Vu l'arrêté du 1^{er} août 2014 portant approbation du règlement général de l'Agence nationale de l'habitat,

Vu l'arrêté du 22 décembre 2017 portant nomination de la directrice générale de l'Agence nationale de l'habitat à compter du 8 janvier 2018,

Vu la décision du 17 décembre 2015 nommant Isabelle ROUSSELOT coordinatrice des marchés, des éditions et de l'événementiel, poste qu'elle occupe depuis le mois d'octobre 2008,

DECIDE :

Article 1^{er} : **En cas d'absence ou d'empêchement de la directrice de la communication**, délégation est donnée à Isabelle ROUSSELOT à l'effet de valider et de signer, dans les limites de ses attributions, au nom de la directrice générale, ordonnateur de l'Agence nationale de l'habitat et représentante du pouvoir adjudicateur :

- tous les bons de commande et engagements juridiques strictement inférieurs à 4 000 € HT relevant de la direction de la communication ;
- tous les bons de commande et engagements juridiques strictement inférieurs à 100 000 € HT passés dans le cadre d'un marché public relevant de la direction de la communication ;
- la certification du service fait pour toutes les factures relevant de la direction de la communication.

Article 2 : La décision du 23 décembre 2015 donnant délégation de signature à Isabelle ROUSSELOT est abrogée.

Article 3 : La présente décision fera l'objet d'une publication au *Bulletin officiel* du ministère de la transition écologique et solidaire.

Lu et accepté

Fait à Paris, le 12 janvier 2018

La coordinatrice des marchés,
des éditions et de l'événementiel

Signé : La directrice générale
de l'Agence nationale de l'habitat

Isabelle ROUSSELOT

Valérie MANCRET-TAYLOR

décision mise en ligne sur le site anah.fr le : affichée dans le hall d'accueil de l'Anah au 8, avenue de l'Opéra 75001 Paris : du 16/01/2018 au publiée au bulletin officiel du ministère chargé du logement le : (bulletin n°)
